Pollution aux PCB : une étude accuse Aprochim

Les associations parlent d'un tournant majeur dans cette affaire qui dure depuis 2011. Un rapport indépendant met en cause l'entreprise qui serait responsable de la pollution à Grez-en-Bouère.

L'affaire Aprochim a connu une évolution majeure, ce week-end. Installée à Grez-en-Bouère, cette usine spécialisée dans le traitement des transformateurs était soupçonnée d'être à l'origine d'une pollution aux PCB (polychlorobiphényles) depuis janvier 2011. Était... car désormais, le lien est établi. Une étude d'un organisme indépendant, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) vient de paraître.

Ce rapport très technique de 131 pages ne laisse aucune place au doute. Il affirme qu'Aprochim est **« la source de contamination de la région de Grez-en-Bouère en PCB »**. L'étude remarque que **« l'ingestion pendant quelques mois d'herbes ou de fourrages contaminés** [...] **suffit à expliquer les augmentations de concentration qui ont été observées dans les matrices animales »**. Rappelons que quatre cents bovins avaient été abattus par mesure de précaution, principalement en 2011.

« Aprochim persiste à diminuer sa responsabilité »

Le travail de l'Ineris vient conforter la mobilisation des associations. Hier, dans un communiqué, le collectif de surveillance PCB 53 [1] juge que ce rapport **« est peut-être le tournant de cette crise »**. Il fait d'Aprochim « le responsable de cette pollution locale généralisée ». Pollution **« diffuse et sous forme gazeuse »** qui **« n'est pas sans conséquence sur la vie des riverains »**. En effet, ils ne peuvent pas consommer les animaux qu'ils élèvent et doivent laver les fruits et légumes de leurs jardins. Ils doivent également décaper les aires de jeu des enfants.

Contactée, Aprochim ne souhaitait pas s'exprimer, hier. **« Nous attendons un complément de l'Ineris. »** En effet, vendredi, le responsable de la communication de l'entreprise, Jean-Loup Bourmaud, avait parlé (à propos du rapport) « **d'un document de travail incomplet, dont il ne faut pas tenir compte** » (*Ouest-France* du vendredi 13 novembre).

« Aprochim persiste à diminuer sa responsabilité malgré les conclusions du rapport », note de son côté, le préfet, Philippe Vignes. Mais, lui aussi, attend **« une version définitive »** de ce même rapport. Selon le collectif, cette deuxième version **« ne changera rien sur le fond »**.

Reste qu'un Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) doit être organisé courant décembre, afin de fixer une valeur à ne pas dépasser en matière de pollution diffuse dans l'herbe. Et que le collectif PCB 53 arrête à 0,3 picogramme par gramme, **« le taux capable de permettre le retour à une activité agricole normale. »**

Et ensuite ? Que se passera-t-il si l'entreprise ne parvient pas à respecter ce taux ? Philippe Vignes l'admet. **« Il faudra poser la question de la suspension de l'activité. »** L'un des porte-parole de l'association Entre Taude et Bellebranche, Éric de Roquefeuil, va même plus loin. **« Cette entreprise est-elle à sa place dans un milieu d'élevage très sensible ? En l'état actuel des choses, non ! »**

Jean-François VALLÉE.

(1) Ce collectif rassemble la Fédération pour l'environnement 53, l'association Entre Taude et Bellebranche et la Confédération paysanne.